



MAIRIE DE LA BOISSIERE

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2023

A l'ouverture de la séance à 20h30

Étaient présents : CROS Jean-Claude, BOUDES Jean-Pierre, GENTILHOMME Céline, HOCHART Danièle, LAINÉ Sébastien, LANOT Monique, LEGRAND Magda, MALAVAL Céline, PEREIRA Victor, PERRET Roger, PRUNIER Daniel.

Arrivées en cours de séance : (20h37) MARTINEZ Charles-François, SARROUY Edwige.

Excusés ayant donné pouvoir :

Excusé :

Était absente : DESCAILLAUX Arlette

Mme GENTILHOMME Céline a été nommée secrétaire.

Délibération DEL23009 :

Nettoyage de Printemps – convention de prestations de services avec le Syndicat Centre Hérault pour le traitement des bennes de déchets municipaux

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de convention de prestations avec le Syndicat Centre Hérault pour le « nettoyage de printemps » du 22 avril 2023.

Délibération DEL23010 :

Nettoyage de Printemps – Contrat d'assurance

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance pour « le nettoyage de printemps » du 22 avril 2023.

Délibération DEL23011 :

Convention CAUE

A 11 voix pour, 1 voix contre (Martinez) et 1 abstention (Sarrouy), le conseil municipal accepte les termes de la convention CAUE pour une mission d'accompagnement dans une réflexion globale de restructuration et réorganisation du village.

Délibération DEL23012 :

Extinction de l'éclairage public en milieu de nuit à titre définitif

A 12 voix pour et 1 voix contre (Prunier), le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire, d'éteindre l'éclairage public en milieu de nuit de 0h00 à 6h00 à titre définitif à compter du 1^{er} mai 2023.

Délibération DEL23013 :

Forêt communale – Etat d’assiette et destination des coupes de bois

A l’unanimité, le conseil municipal arrête l’état d’assiette des coupes de bois de l’exercice 2023, pour lesquelles l’ONF procédera à la désignation.

Délibération DEL23014 :

Budget communal – compte de Gestion 2022

À 12 voix pour et 1 abstention (Martinez), le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022.

Délibération DEL23015 :

Droit de préemption urbain – décision de préempter la parcelle C 447

A l’unanimité, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire de préempter la parcelle C447, pour aménagement de la voirie au Mas d’Agrès.

Délibération DEL23016 :

Budget communal – compte administratif 2022

Le conseil municipal procède à l’élection du président de séance. Monsieur Pereira Victor est élu à l’unanimité. Après lecture de la note de synthèse du compte administratif 2022, Monsieur Cros Jean-Claude, maire, quitte la salle. A 10 voix pour et 2 abstentions (Martinez, Sarrouy), le conseil municipal approuve les résultats de l’exercice 2022 et le compte administratif 2022.

Délibération DEL23017 :

Débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur la formation des membres du conseil municipal.

Délibération DEL23018 :

Budget communal – Affectation du résultat 2022

A 11 voix pour et 2 abstentions (Martinez, Sarrouy), le conseil municipal décide d’affecter les résultats du Compte Administratif de l’exercice 2022 au Budget primitif 2023.

Délibération DEL23019 :

Impôts locaux 2023

A l’unanimité, le conseil municipal fixe le taux d’imposition 2023 sur la taxe d’habitation sur les résidences secondaires, la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti.

Délibération DEL23020 :

Etat annuel des indemnités perçues par les élus en 2022

Le conseil municipal prend acte de l’information présentée par Monsieur le Maire.

Délibération DEL23021 :

Budget communal 2023

A 11 voix pour et 2 abstentions (Martinez, Sarrouy), le conseil municipal approuve le budget primitif 2023 avec un vote formel par chapitre.

Délibération DEL23022 :

Suppression et création d’emploi

A l’unanimité, le conseil municipal décide la suppression d’un emploi d’animatrice à temps partiel et la création d’un poste d’animatrice à temps plein.

Délibération DEL23023 :
Recrutement de vacataire

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un vacataire selon la nécessité des services.

Questions orales
Pas de questions orales

Clôture de la séance à 23h10

Vu pour être affiché le 13 avril 2023 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code Général des collectivités Locales.

Fait à la Boissière, le 13 avril 2023

Le Maire

Jean-Claude CROS

